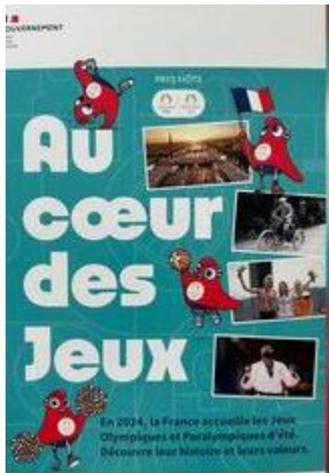


Des livrets et des jeux : « délivrez » - nous de ces jeux !

Quatre millions d'élèves scolarisés du CP au CM2 et leurs professeurs vont recevoir dans les semaines à venir un livret accompagné d'une pièce commémorative de 2€ de la Monnaie de Paris, dans le cadre des Jeux olympiques 2024.



Ce livret intitulé « au cœur des Jeux » a été conçu pour donner aux élèves toutes les clés sur les Jeux olympiques et paralympiques. Il est constitué d'une dizaine de pages dont quatre sont consacrées à des textes écrits par le Président Emmanuel MACRON, Gabriel ATTAL et Amélie OUDEA-CASTERA lorsqu'ils étaient respectivement ministre de l'Éducation et de la Jeunesse et ministre des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques.

Le reste du contenu aurait une « visée pédagogique » selon Nicole BELLOUBET, actuelle ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse car ce livret comporte effectivement des jeux, des mots croisés et des charades ! Le but est de « sensibiliser les élèves du primaire à l'événement historique que seront les Jeux olympiques » et de « permettre aux élèves ainsi qu'aux professeurs de garder une trace de cet événement inédit, mais aussi de s'inscrire dans un héritage et un souvenir commun » selon le ministère.

Le gouvernement aurait-il pressenti qu'il fallait payer les jeunes pour les intéresser ?

Pour le SYNEP CFE-CGC, la distribution de ces livrets (et de l'argent) ne manque pas d'interroger. En effet, à l'aune de l'austérité (de grosses coupes budgétaires à l'Éducation nationale viennent d'être annoncées), on se demande bien l'intérêt d'avoir dépensé autant d'argent (16 millions d'euros tout de même !) alors que nous sommes nombreux à réclamer à cor et à cri plus de moyens en termes de recrutement et d'attractivité du métier. Une fois de plus, nous n'y voyons là qu'un produit de communication qui ne servira que nos énarques et dont la prose ne sera d'ailleurs même pas lue.

Et que dire de cette pièce donnée aux élèves ? Depuis quand les professeurs distribuent-ils de l'argent aux élèves ? Quel message leur envoyons-nous ? D'autant que cette pièce n'aura sans doute pas la même valeur selon les uns et les autres...

Certains livrets sont en cours de distribution tandis que d'autres sont stockés au sein des établissements en raison des vacances scolaires.

Il ne reste plus qu'à croiser les doigts pour que les établissements fermés durant les congés ne fassent pas la une des journaux pour tentative d'effraction car ces pièces stockées représentent une coquette somme et pourraient attirer les convoitises.

A défaut de « pain et de jeux » dans la Rome antique, la France contemporaine donne de « l'argent et des jeux ». Mais le résultat est le même : notre pouvoir exploite, dès le plus jeune âge, une population qui se contentera de se divertir et de consommer sans se soucier d'enjeux plus exigeants ni du destin collectif. Nous espérons que ce n'est pas, au fond, le dessein insidieux de cette communication !

Sylvie TUROWSKI

**

Le Billet d'humeur d'Evelyne du 25 février 2024.

« Pièces de 2 Euros distribuées aux élèves, du CP au CM2, et à leurs profs ! »

https://www.synep.org/evelyne_2024.htm#asdltxvblz

1/2

Les résultats de l'enquête du bien-être des personnels de l'Éducation nationale Édition 2023

En mai 2023, le SYNEP CFE-CGC vous informait qu'environ 240.000 professionnels représentatifs des personnels exerçant dans les écoles, les établissements publics et privés sous contrat avaient été tirés au sort afin de répondre à un questionnaire sur le bien-être au travail. Si peu de monde s'est bousculé pour y répondre (71.000 personnes), les résultats de cette enquête viennent d'être publiés et c'est sans surprise que celui-ci met en exergue que le moral des personnels de l'Éducation nationale est toujours en berne par rapport aux résultats de l'édition de l'année 2022.

Globalement, ce qu'il ressort de cette édition est que la satisfaction professionnelle des personnels éducatifs est évaluée à un niveau plus faible que les Français en emploi (en légère dégradation par rapport à l'année précédente). Ils estiment que les conditions de travail ne sont pas convenables et ce sont les perspectives de carrière et le niveau de rémunération qui constituent leurs principales sources d'insatisfaction. Ainsi, le pouvoir d'achat est le domaine désigné dans la plus large proportion comme nécessitant d'être amélioré.

Autre doléance qui a été pointée : de manière générale, les personnels de l'Éducation nationale estiment avoir une charge de travail excessive et se sentent épuisés. Ils considèrent que c'est un axe prioritaire d'amélioration (tout comme celui du pouvoir d'achat) car ils sont insatisfaits vis-à-vis de l'équilibre entre le temps consacré aux proches et le temps consacré au travail.

Enfin, un autre axe de progression est désigné comme prioritaire pour les personnels qui exercent depuis au moins 25 ans à l'Éducation nationale : le besoin d'aménager l'emploi du temps à l'approche de la retraite et le désir de partir le plus tôt possible. La moitié des personnels ne se sentent pas capables d'enseigner jusqu'à la retraite (notamment les enseignants du 1^{er} degré).

Point positif tout de même et qu'il est important de relever : les personnels de l'Éducation nationale aiment, de manière générale, exercer dans leurs écoles ou établissements, se sentent en sécurité (du moins à l'époque de l'enquête !) et apprécient également leurs relations de travail.

Au SYNEP CFE-CGC, nous espérons que notre nouvelle ministre de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse, Nicole BELLOUBET, prendra le temps de se pencher attentivement sur ces résultats d'enquête et qu'elle mettra les moyens nécessaires afin d'améliorer nos conditions de travail. Car, comme elle l'a reconnu le 13 février sur *France inter*, « la fonction d'enseignant n'est plus suffisamment attractive ». Soit... ce n'est pas la première à l'affirmer mais sur le terrain nous ne voyons rien venir hormis des « primes » qui, comme chacun le sait, n'ont pas vocation à être pérennes...

Après les paroles, nous voulons des actes !

* *

Dernière minute

À la suite d'une demande de la CFDT lors du conseil supérieur de la fonction publique d'État du 27 février 2024 concernant l'accord interministériel du 20 octobre 2023 relatif à l'amélioration des garanties en prévoyance (incapacité de travail, invalidité, décès) dans la fonction publique de l'État un communiqué intersyndical est en cours de rédaction pour la défense des enseignants agents publics des établissements sous contrat avec l'État.

2/2